

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 22 février 2019 – Alexia BOUTIGNY, France POULAIN

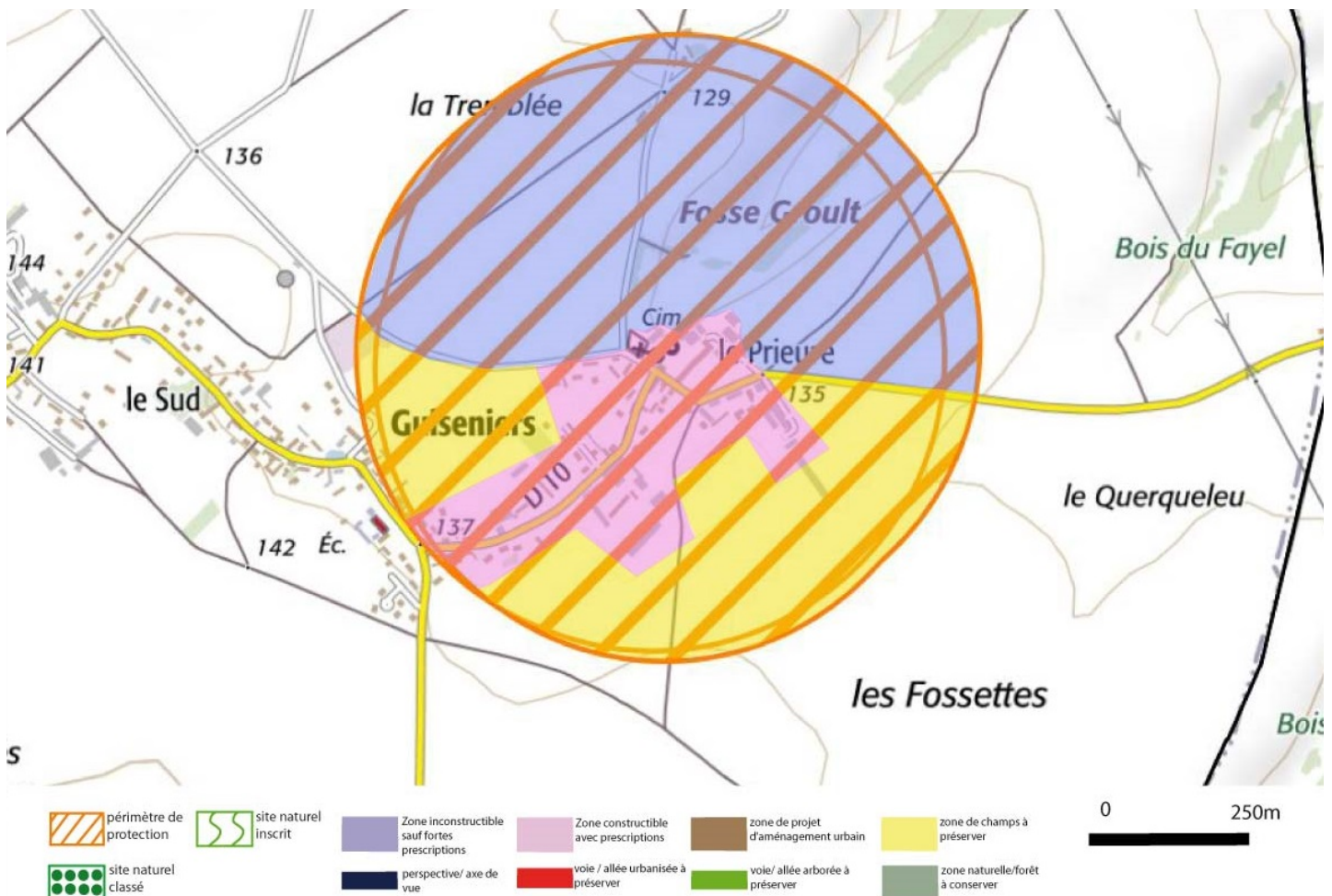
Guiseniers > Ferme attenante à l'église

L'église de Guiseniers, voisine de la ferme, a également été inscrite en tant que monument historique le 22 décembre 1954.

La ferme attenante à l'église de Guiseniers a été inscrite aux monuments historiques le 22 décembre 1954. La protection comprend le portail d'accès, la grange dîmière et le colombier.

De nombreuses terres de Guiseniers dépendaient de l'abbaye bénédictine de Saint-Wandrille jusqu'à la fin du X^e siècle avant d'être rattachées à l'abbaye de Jumièges, en même temps que le patronage de l'église paroissiale. Un prieuré est établi vers le début du XI^e siècle sous la forme d'un manoir-ferme destiné à exploiter les terrains agricoles et à collecter les rentes pour l'abbaye. Le domaine connaît une grande prospérité au XIII^e siècle, époque à laquelle la grange dîmière est bâtie. L'édifice présente des murs gouttereaux en silex et pierre de taille couronnés par une haute toiture de tuiles plates. Cette couverture repose sur une magnifique charpente à ferme supportée par deux rangées de poteaux. L'exploitation est mentionnée en tant que manoir au XV^e siècle. D'inspiration gothique, le double portail d'entrée avec ses arcades brisées serait issu d'une réfection du XVII^e siècle. Le colombier hexagonal à pans de bois a été construit au milieu de la cour à cette même période. Le manoir est vendu comme bien national en 1792 et devient une exploitation privée. La plupart des bâtiments, dont le logis, sont reconstruits en briques au XIX^e siècle. La ferme est encore en activité aujourd'hui.

Situé à la lisière nord du village de Guiseniers, la ferme forme un bel ensemble patrimonial avec l'église, également inscrite. Les deux monuments bénéficient d'un environnement privilégié qui mérite d'être préservé avec la présence de champs vallonnés et d'une architecture rurale traditionnelle associant briques, pans de bois et moellons.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le portail d'entrée et ses arcades brisées



Le colombier et la grange



Le logis reconstruit au XIX^e siècle



La grange dîmière
Pour la zone
en rose foncé dans
le périmètre de
500m



La charpente de la grange



L'église et le colombier vus de la cour

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Guiseniers »

Pour la zone
en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du
périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église de Guiseniers (inscrite MH)



Les champs vus du cimetière



Église vue depuis la cour



Rue de Guiseniers



Les abords du monument



Champs au sein de la commune